

Laval théologique et philosophique



La perfection de la royauté du Christ

Charles De Koninck

Volume 6, Number 2, 1950

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1019842ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1019842ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Laval théologique et philosophique, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

De Koninck, C. (1950). La perfection de la royauté du Christ. *Laval théologique et philosophique*, 6(2), 349–351. <https://doi.org/10.7202/1019842ar>

La perfection de la royauté du Christ

Dans le Christ, la perfection de la royauté est portée à une limite qui ne peut être vérifiée qu'en Lui. Il garde cependant dans sa royauté, toute la formalité des caractères propres du roi, tels que nous les trouvons décrits par Aristote et saint Thomas.

1. « Il faut, dit le Docteur Angélique dans son commentaire sur les *Politiques*, que le roi qui gouverne à vie et qui jouit d'un plein pouvoir en toutes choses, diffère en nature de ses sujets, en quelque sorte par l'ampleur de sa bonté; et qu'il soit pourtant du même genre qu'eux, qu'il appartienne au moins à l'espèce humaine; encore vaudra-t-il mieux qu'il soit de la même race »¹. Or, le Christ gouverne à vie: *Il règnera éternellement* (LUC, I, 32). Il jouit d'un plein pouvoir en toutes choses: « *Cette force, Dieu l'a déployée dans le Christ, lorsqu'il l'a ressuscité des morts et l'a fait asseoir à sa droite dans les cieux, au-dessus de toute principauté, de toute autorité, de toute puissance, de toute domination et de tout ce qui se peut nommer, non seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle à venir. Il a tout mis sous ses pieds et il l'a donné pour chef suprême à l'Eglise, qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous* (Ad Colos., I, 20-23. Épître de la Fête du Christ-Roi). Le Christ est notre chef en tant qu'il nous communique la grâce qu'il a méritée par sa passion, mais son règne s'étend même aux anges dont il est le chef par son autorité. Et comment son règne pourrait-il n'être pas de ce monde et s'étendre d'une manière efficace et universelle aux biens célestes si le Christ n'était pas roi même à l'égard des royaumes terrestres? *Il a tout mis sous ses pieds*. Or, en raison de sa divinité il diffère en nature, de ses sujets; mais il est aussi du même genre qu'eux: *Et le Verbe s'est fait chair* (JEAN, I, 14). Il est de leur espèce: *Fils de l'homme* (JEAN, I, 51), *fils d'Adam* (LUC, III, 38). Il est de leur race: *Le libérateur viendra de Sion* (ISAÏE, LIX, 20; Ad Rom., XI, 26). Il n'est même pas un étranger quant à sa royauté: *Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père* (LUC, I, 32).

2. « A parler absolument, il vaut toujours mieux avoir un roi par élection que de l'avoir par simple succession, ... car le règne doit être un gouvernement volontaire ... Dès lors que les sujets ne veulent pas le gouvernement du roi, celui-ci cesse aussitôt d'être roi et devient tyran. En effet, le tyran est un maître de sujets qui n'en veulent pas pour maître »². Or, le Christ est un roi qui a été choisi par son peuple, car « l'annonciation a demandé le consentement de la Vierge, au nom de la nature humaine tout entière », et ce consentement était parfaitement libre³. Il convenait d'annoncer à la Sainte Vierge qu'elle allait concevoir le Christ ... « afin qu'elle pût offrir à Dieu le don volontaire de ses services;

1. In I Polit., lect.10.

2. In III Polit., lect.14; In V, lect.10 (Reportatio).

3. S. THOMAS, IIIa Pars, q.30, a.1, c.

et c'est ce qu'elle a fait avec promptitude, en disant: *Voici la servante du Seigneur* »¹. Or, la Sainte Vierge n'a pas consenti seulement à la maternité, mais aussi à la royauté de son Fils: *Le Seigneur lui donnera le trône de David son père; il règnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin.*

3. Le bon roi gouverne des sujets libres, des citoyens, qu'il traite en amis de la maison. « Les tyrans ont beau souhaiter des amis, ils n'en auront jamais. C'est qu'en ne recherchant que leur bien propre au lieu du bien commun, ils n'ont point ou guère de communication avec leurs sujets. Or l'amitié est fondée sur quelque chose de commun. Les amitiés se nouent ou bien en raison d'une communauté de descendance, ou par la ressemblance des mœurs, ou par quelques rapports de société. Mais il n'y a que peu ou presque pas d'amitié entre un sujet et un tyran; car les sujets ne se sentent point aimés... Au contraire, quand les bons princes s'appliquent de toutes leurs forces au bien commun, les sujets savent que c'est à eux que la société doit une foule d'avantages, les rois se font un grand nombre d'amis en se montrant les amis du peuple... Il est donc difficile d'ébranler le trône d'un prince qui repose sur l'affection générale de ses sujets »². Or, le Christ ne nous dit-il pas: *Je ne vous appelle plus serviteurs... mais amis?* (JEAN, XV, 15). *Ainsi donc vous n'êtes plus des étrangers, ni des hôtes de passage: mais vous êtes concitoyens des saints, et membres de la famille de Dieu* (Ad Ephes., II, 19). « Sache donc le roi qu'il est sur le trône pour être dans son royaume ce que l'âme est dans le corps et Dieu dans le monde... en regardant comme ses membres tous ceux qui sont soumis à son gouvernement »³. Mais le Christ traite ses sujets comme ses propres membres: *Nous sommes membres de son corps* (Ad Ephes., v, 30).

4. Mais il n'est peut-être rien qui marque autant la souveraine perfection de la royauté du Christ que la manière dont il regarde le bien de son royaume. « Le tyran, dit Aristote, cherche son avantage à lui, mais le roi, le bien de ses sujets »⁴. Contrairement au tyran, qui recherche le bien commun en vue de son bien propre, le roi est bon dans la mesure où il met son bien propre à poursuivre le bien commun du royaume. Cependant, il n'y a qu'un seul roi qui puisse atteindre à la limite de cette perfection, et c'est le Christ. Tout autre roi doit posséder, selon l'ordre de la justice commutative, certains biens propres — des biens qui sont siens à l'exclusion d'autrui. Mais dans le cas du Christ-Roi, il y a identité entre son bien propre et le bien commun de son royaume. Ce bien, en effet, n'est autre que la béatitude objective — la vision de Dieu tel qu'il est en lui-même. Or, le bien divin est le bien propre du Christ selon sa divinité, mais non pas selon son humanité. Dieu ne peut être

1. *Ibid.* — « Non id ante perfecit quam liberrima consensio accessisset designatae Matris, quae ipsius generis humani personam quodammodo agebat... » — LÉON XIII, *Octobri mense*.

2. S. THOMAS, *De Regimine principum*, I, cap. 10.

3. *Ibid.*, cap. 12.

4. *Éthique*, VIII, ch. 12, 1160b.

le bien propre que de Dieu. Incommensurable à la capacité limitée du créé, le bien propre de Dieu est incommunicable comme bien propre à la créature. Dieu ne peut lui en faire part que sous la raison de bien commun. Aussi l'âme du Christ elle-même n'a-t-elle pas, dans la vision béatifique, une connaissance compréhensive de l'essence divine: sa béatitude formelle est limitée. Toutefois le bien propre qui est identique au Christ dans sa divinité, et le bien commun de son âme, sont le même bien de la même personne. C'est pourquoi, dans son cas, nous devons dire que le bien propre de la personne du roi, et le bien commun de son royaume, s'identifient. De plus, le Verbe s'est fait chair, il est Sauveur, il gouverne, non pas pour soi-même, mais *pour nous, et pour notre salut* — uniquement « *ad utilitatem subditorum* ». Pour lui-même il ne se réserve même pas une pierre où reposer sa tête. Voilà pourquoi le règne du Christ-Roi est le plus parfait qui soit.

CHARLES DE KONINCK.
